

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03012

Numéro SIREN : 813 469 830

Nom ou dénomination : BAAC DIAG

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/023844

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE TOULOUSE**

A2019/023844

Dénomination : BAAC DIAG
Adresse : 18 Rue Désiré 31120 PORTET-SUR-GARONNE
N° de gestion : 2015B03012
N° d'identification : 813469830
N° de dépôt : A2019/023844
Date du dépôt : 17/12/2019
Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 17/12/2019 RATR



2365446

SARL STRENA GROUP

Société de Commissaires aux Comptes

SARL BAAC DIAG

Capital social : 10 000 €

18 rue Désiré

31 200 TOULOUSE

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation
de la SARL BAAC DIAG en SAS**



**commissaire
aux comptes**

Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
27 rue de Metz, 31 000 TOULOUSE – Téléphone 05 82 95 10 38 –

SARL BAAC DIAG

Capital social : 10 000 €
18 rue Désiré
31 200 TOULOUSE

Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision des associés en date du 3 décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes arrêtés au 31 décembre 2018 font apparaître des produits d'exploitation pour un montant de 161 875 Euros, un résultat d'exploitation pour un montant de 14 159 Euros et un bénéfice de 9 151 Euros, des capitaux propres de 25 497 Euros, avec un endettement auprès des établissements de crédits de 27 578 Euros.

- Les états comptables au 31 octobre 2019 ne remettent pas en cause la situation financière de la société telle qu'arrêtée au dernier bilan avec un résultat intermédiaire de 62 123 Euros à l'issu de la cession du fonds de commerce de l'activité de diagnostics immobiliers.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- ✓ A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Toulouse, le 14 décembre 2019


Pour la SARL STRENA GROUP
Le commissaire aux comptes associé signataire
Cyrille JEAN-MARIE